

INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

Préambule

- I. L'ORGANISATION DE L'IFA
- II. LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION
- III. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL
- IV. LA FINALITE DE LA FORMATION
- V. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES
- VI. LES VALEURS QUI SOUS-TENDENT L'ACTION DE FORMATION

LA FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

- 1 - Organisation des sessions
- 2 – Compétences évaluées
- 3 – Les modalités d'évaluation

LA FORMATION DES AMBULANCIERS

- 1 - Organisation des sessions
- 2 - La sélection
- 3 - Les objectifs de la formation
- 4 - L'organisation de la formation
- 5 – Les stages
 - 5.1 Les objectifs de stage
 - 5.2 L'encadrement de l'élève ambulancier en stage
 - 5.3 Le Portfolio
 - 5.4 Les horaires de stage
 - 5.5 L'enquête de satisfaction de l'élève en stage
 - 5.6 L'enquête de satisfaction des chefs d'entreprises et cadres de service
- 6 – Le dispositif d'évaluation
- 7 – Le diplôme d'Etat

PREAMBULE

Ce projet permet à l'équipe pédagogique de mettre en place la formation d'ambulancier en s'appuyant **sur la réglementation en cours : arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.**

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle ... (Annexe 1 de l'arrêté de formation, référentiel d'activités de l'ambulancier)

L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance (Art. 2 de l'arrêté de formation)

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) assure la formation des auxiliaires ambulanciers et des ambulanciers conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier **sur des valeurs professionnelles, des méthodes et outils pédagogiques innovants.**

L'institut de formation des ambulanciers du CHU de LIMOGES, certifié QUALIOPi, est engagé dans une démarche continue de la qualité de la formation.

I - L'ORGANISATION DE L'IFA

Coordonnées

Adresse physique

Institut des formations sanitaires-VANTEAUX
39 F, rue Camille Guérin
87036 LIMOGES

Adresse postale

CHU de Limoges
Institut de formation des ambulanciers
2, avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES Cedex

☎ : 05.55.05.62.80

Mail : ifa@chu-limoges.fr

⇒ L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

L'ensemble des écoles et instituts de formation paramédicale du CHU de Limoges est coordonné par **Monsieur Bruno HIEZ**, Directeur des Soins, Coordinateur Général des Soins des écoles et instituts de formation paramédicale.

L'équipe pédagogique assure les missions de formation initiale et continue dévolues à l'IFA. Elle est garante du projet pédagogique dans sa construction, son application et son évolution.

L'équipe se compose d'une responsable pédagogique : **Nathalie LACLAUTRE** (IADE – Cadre Supérieur de Santé), de deux formateurs : **Cécile SARRE-AFONSO** (Infirmière – ambulancière) et **Johan STIER** (Ambulancier – Formateur).

Sabine LOZACH, secrétaire, assure les missions inhérentes au secrétariat.

Les différentes missions de chacun se répartissent comme suit :

→ **Nathalie LACLAUTRE, responsable de l'IFA**, exerce des fonctions de :

- Gestion et organisation de l'institut de formation,
- Animation d'équipe,
- Pédagogie, responsable de la mise en place du projet pédagogique,
- Représentation interne et externe,

☎ : 05.55.05.62.80 (poste 56278) – nathalie.laclautre@chu-limoges.fr

→ **Cécile SARRE-AFONSO formatrice de l'IFA**, exerce des fonctions de :

- Gestion et organisation de la formation,
- Suivi pédagogique
- Représentation interne et externe

☎ : 05.55.05.62.80 (poste 56279) – cecile.sarre-afonso@chu-limoges.fr

→ **Johan STIER, formateur de l'IFA**, exerce des fonctions de :

- Gestion et organisation de la formation,
- Suivi pédagogique
- Représentation interne et externe

☎ : 05.55.05.62.80 (poste 50043) – Johan.stier@chu-limoges.fr

→ **Sabine LOZACH secrétaire de l'IFA**, exerce des fonctions de :

- Accueil physique et téléphonique
- Participation à la gestion administrative et financière des dossiers d'élèves en formation initiale et continue
- Participation à la sélection, au suivi des courriers et des dossiers
- Représentation interne et externe

☎ : 05.55.05.62.80 – sabine.lozach@chu-limoges.fr et ifa@chu-limoges.fr

⇒ LES INTERVENANTS

Ils sont choisis en fonction de leur domaine de compétence et appartiennent essentiellement au secteur sanitaire public et privé. La diversité des fonctions des enseignants permet de couvrir un champ pluridisciplinaire et d'ouvrir à la multiréférentialité.

⇒ LES CONDITIONS MATERIELLES

L'IFA fait partie des instituts et écoles des formations sanitaires et sociales sur le Campus VANTEAUX.

Ce campus regroupe :

- Les écoles et instituts de formation du CHU (Institut de formation des ambulanciers, institut de formation des aides-soignants, institut de formation en soins infirmiers, institut de formation des cadres de santé, école d'infirmiers anesthésistes, école d'infirmiers de bloc opératoire)
- L'ILFOMER : Institut Limousin des Formations aux Métiers de la Rééducation (Masseur-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, Orthophonistes et orthoptistes).

Les élèves peuvent déjeuner sur place, dans un espace de vie dédié et équipé en réfrigérateur et four micro-ondes. Ils ont également la possibilité de prendre leur repas au self du CHU DUPUYTREN (15 minutes à pied) avec un tarif préférentiel (carte de self fournie à l'entrée en formation).

(La possibilité d'aller dans les restaurants universitaires est en cours de négociation).

Des salles réservées aux travaux en petits groupes sont à disposition au rez-de-chaussée du bâtiment, ainsi qu'une web room et des salles de visioconférence.

Les élèves ont accès aux ressources documentaires du CHU au sein de la B.U. « Santé » située à côté de la faculté de médecine du CHU de Limoges. La plate-forme numérique MOODLE est également utilisée pour déposer des documents, des cours ou échanger avec les élèves et/ou les formateurs.

Le stationnement des véhicules peut se faire sur l'ensemble des parkings en accès libre du site VANTEAUX.

Des lignes de bus desservent le campus : ligne 10 en provenance du centre ville et ligne 12 d'Isle.

II - LES MISSIONS DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS

- Formation initiale des ambulanciers
 - Parcours complet
 - Parcours partiel
- Formation des auxiliaires ambulanciers
- Formation continue des professionnels (auxiliaires et ambulanciers)

III - LE CONTEXTE PROFESSIONNEL DE L'AMBULANCIER : SES ACTIVITES

→ **Le terrain, la communication**

- Contexte social, économique et sanitaire difficile
- Augmentation des incivilités (violence verbale ou physique)
- Souvent premier maillon de la chaîne de la prise en charge

→ **L'intervention auprès de tout public**

- Interventions auprès de patients aux différents âges de la vie
- Interventions qui concernent les parturientes
- Interventions qui concernent des patients ayant des troubles du comportement ou addictions...

→ **La prise en soin dans les activités de l'ambulancier**

- Réaliser un recueil de données
- Analyser la situation
- Faire un bilan avec discernement
- Effectuer le transport sanitaire sécurisé d'un patient dans une situation singulière en prenant en compte confort et hygiène

→ **Agir en situation complexe, assurer les gestes et soins d'urgence**

- S'adapter au vieillissement de la population et à l'augmentation des pluri pathologies et des pathologies chroniques
- S'organiser autour du développement de l'ambulatoire et des alternatives à l'hospitalisation
- Faire face au risque sanitaire

→ **La technicité**

- Suivre l'évolution des techniques et du matériel
- Répondre à la conformité des véhicules de transport et à leur entretien
- Utiliser les nouvelles technologies
- Prévenir les troubles musculo squelettiques

→ **La complémentarité des prises en charge avec les équipes de soins**

→ **La démarche qualité**

IV - LA FINALITE DE LA FORMATION

Former des professionnels responsables, réflexifs, capables d'anticipation et de réactivité pour :

- Garantir la sécurité et le confort des personnes transportées dans le cadre d'une activité régulière ou dans le cadre de l'urgence,
- S'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire lors d'un transport médicalisé et/ou en situation d'exception,
- Permettre la continuité des prises en charge,
- Développer et partager des valeurs professionnelles,
- Développer et maintenir des compétences professionnelles,

Dans le respect des règles institutionnelles, juridiques, déontologiques et administratives.

V - LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Pour faire de sa formation, une formation professionnalisante, l'IFA de Limoges, selon le référentiel de formation du diplôme d'ambulancier¹, fonde son projet sur les principes suivants :

- Apprentissage progressif
- Développement des capacités d'initiative et d'anticipation, de raisonnement et de réflexivité
- Accompagnement personnalisé et individuel
- Autoévaluation des compétences en début, à mi-parcours et en fin de formation
- Utilisation de la simulation en santé
- Initiation à la télémédecine

L'apprentissage progressif

Le projet pédagogique, repose sur les principes de la pédagogie différenciée. Cette pédagogie prend en compte la différence dans les parcours professionnels et de vie (reconversion, diversité des niveaux d'études et d'âge) et les démarches d'apprentissage.

Elle respecte la différence dans le rythme de la progression.

Elle utilise des outils et des méthodes variées permettant à chacun de s'approprier le savoir.

Selon Jacky BEILLEROT, on ne transmet pas un savoir mais un héritage « *il n'y a pas de possibilité d'apprentissage qui ne s'appuie sur une certaine solidité du passé pour penser l'avenir* ».

¹ Annexe 3 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Les formateurs vont s'attacher à favoriser l'expression des représentations à partir du vécu et de l'expérience de l'élève et à faciliter l'expression de la compréhension des situations.

Les formateurs travaillent plus la compréhension que la mémorisation car les connaissances mémorisées sont très « volatiles » et de court terme. Elles ne restent pas longtemps dans les mémoires alors que les choses comprises et assimilées le sont sur un terme plus long.

Les connaissances se transmettent, seule la personne qui est en formation apprend.

Les formateurs valorisent, encouragent les acquis, les efforts et les réussites.

Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation, de raisonnement et de réflexivité

Les formateurs, écoutent, guident, conseillent, transmettent dans leur accompagnement pédagogique des messages basés sur l'utile et le sens des pratiques.

Celui qui apprend comprend alors l'utilité et le sens de ce qu'il apprend et peut s'en servir dans les situations professionnelles. Il doit faire des liens entre les différentes connaissances à acquérir et son expérience en stage pour être en capacité de prendre en charge une personne en sécurité.

Les capacités d'initiative et d'anticipation développées visent à responsabiliser le futur professionnel.

Cela nécessite un entraînement au raisonnement, travail mental qui n'est jamais automatique. C'est là que se situe l'accompagnement du formateur, dans le développement des compétences. Les mises en situation permettent aux élèves de mettre en application les connaissances assimilées dans les différents blocs de compétence et de se servir de leur expérience en stage.

Les formateurs sont des facilitateurs des apprentissages et favorisent le réinvestissement dans les pratiques.

Le transfert des connaissances acquises à l'école et en stage permet à l'élève ambulancier de donner du sens à sa pratique.

Sa démarche devient donc progressivement réflexive : il est capable de questionner ce qu'il fait ou ce qu'il a fait. Il comprend son action, en termes de relation et de comportement, d'environnement, de connaissances théoriques, pratiques et de leur mise en œuvre. Il réajuste en fonction des situations et ainsi acquiert de la compétence.

Le suivi personnalisé des élèves

Les formateurs facilitent l'apprentissage par des méthodes et stratégies pédagogiques, par des messages, il est incontournable d'avoir des élèves volontaires pour les efforts qu'ils devront faire.

L'équipe pédagogique apporte une aide personnalisée adaptée aux situations et aux élèves. Cette aide permet à ces derniers de repérer et exprimer leur difficulté donc de progresser.

Sans l'adhésion de l'élève, cette progression reste difficile.

VI - LES VALEURS QUI SOUS-TENDENT L'ACTION DE FORMATION

Le projet pédagogique repose sur un socle de valeurs partagées qui sont :

La bienveillance : c'est une valeur essentielle du projet pédagogique

Elle repose sur une attitude positive constante au regard de l'autre, elle est un gage de valorisation des acquisitions. Elle s'exprime dans les mots, les attitudes, demande un ajustement permanent qui est lié aux situations, aux élèves.

Le respect : c'est le fondement du bien vivre ensemble, la base de la vie en société. Respecter l'autre dans sa différence quelle qu'elle soit.

La disponibilité : c'est prendre le temps d'être présent quand c'est nécessaire : accueillir, être ouvert, répondre aux besoins des personnes et des situations, savoir garder du temps pour l'imprévu.

L'écoute : c'est la capacité à être attentif, réceptif à la parole de l'autre.

La solidarité : derrière ce mot s'affiche la notion de partage, échange, entraide, reconnaissance, sens de l'intérêt collectif.

La loyauté: Selon Confucius : de la loyauté coule une qualité morale, une attitude d'esprit et une force de caractère, qui excluent la tromperie, la trahison et le mensonge.

LA FORMATION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

1 - Organisation des sessions :

Les candidats accèdent à la formation après inscription auprès de l'institut.

La formation est ouverte pour 15 places.

L'admission à suivre la formation se fait sur dossier.

Les critères de sélection sont validés en Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'IFA (ICOGI).

Les 3 sessions annuelles sont planifiées sur l'ensemble de l'année. Cette répartition sur toute l'année permet ainsi aux participants de choisir la période qui lui est la plus favorable.

Pour chaque session la formation a une durée de 91 heures soit 2 semaine et 3 jours répartis comme suit :

- **70 heures : Attestation de formation d'auxiliaire ambulancier**
- **21 heures : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2**

La formation est planifiée sur la base de 35 heures par semaine.

2 – Compétences évaluées :

Attestation d'auxiliaire ambulancier

- **Compétence 1** : Travailler en équipe et traiter les informations liées aux activités de l'AA (Principes et valeurs professionnelles, démarche relationnelle envers les membres de l'équipe)
- **Compétence 2** : Prendre en soin un patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions (démarche relationnelle envers les patients)
- **Compétence 3** : Mettre en œuvre les mesures d'hygiène et les techniques d'entretien du matériel et des installations (Hygiène)
- **Compétence 4** : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements (Principes d'ergonomie, gestes et postures adaptés à la manutention des patients)
- **Compétence 5** : Transporter un patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière (Règles du transport sanitaire)

Attestation des gestes et soins d'urgence de niveau 2 :

- **Compétence 6** : mettre en œuvre les soins relevant de l'urgence

3 - Les modalités d'évaluation :

L'évaluation est formative et sommative. Elle repose sur des mises en situation permettant d'évaluer les compétences acquises.

Deux attestations sont délivrées à l'issue de la formation :

- **Attestation de formation d'auxiliaire ambulancier.** Cette attestation est délivrée par l'IFA, conformément à l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier (70h00)
- **AFGSU 2:** Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2. Cette attestation est délivrée par l'IFA sous la responsabilité du CESU, conformément à l'arrêté du 03 mars 2006 et au temps de présence effectif du candidat (21h00).

LA FORMATION DES AMBULANCIERS

L'IFA du CHU de Limoges est habilité pour 25 places.

1 - Organisation des sessions :

Les candidats accèdent à la formation après inscription et sélection définies de l'article 3 à 15, titre II de l'arrêté de formation.

- **La première session est planifiée de janvier à juin-juillet.**
- **La seconde session est planifiée d'août-septembre à février.**

**Pour les deux sessions, la formation a une durée de 801 heures (556h de théorie et de suivi pédagogique, 245 h de stages) soit 23 semaines en tout.
Elle est planifiée sur la base de 35 heures par semaine.**

Des congés annuels peuvent être accordés aux élèves, leur permettant ainsi une pause dans leurs apprentissages. Les dates sont soumises pour avis à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) chaque année.

2 - La sélection :

L'admission en formation est subordonnée à l'inscription préalable à la sélection selon la situation du candidat.

Le processus de sélection des candidats (Art.6) comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission. Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut pendant une durée de 70 heures. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.

L'entretien d'admission (Art. 10)

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points.

Il comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet:

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

L'entretien est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun:

- d'un directeur d'un institut de formation ou son représentant issu de l'équipe pédagogique;
- d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un ambulancier diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans.

A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée.

Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Sont dispensés de l'admissibilité sur dossier et peuvent accéder directement à l'entretien d'admission (Art. 8) :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux.

Sont dispensés du stage d'observation :

- Le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années ;
- Les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années. (Remplir l'annexe III).

Sont dispensés de l'admissibilité, de l'entretien d'admission ou du dossier d'admission :

Les candidats auxiliaires ambulanciers (Art. 14) ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire et titulaires de l'un des diplômes énoncés ci-dessous (Art. 8, 2°) : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français. Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.

3 – Les objectifs de la formation :

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Les objectifs pédagogiques, en regard des 5 blocs de compétences définis dans le référentiel de formation, se déclinent de la façon suivante :

- Prendre en soin le patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions,
- Réaliser un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence,
- Transporter un patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière
- Entretenir des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention,
- Travailler en équipe et traiter des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques.

4 –L'organisation de la formation :

La formation théorique et pratique (Art. 18) comprend 5 blocs de compétences dont les éléments de contenu correspondent à 10 modules et un suivi pédagogique individualisé. L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

L'enseignement théorique est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes permettant l'apprentissage progressif des gestes et techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée.

Organisation de la formation, Annexe III du référentiel de formation :

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Critères d'évaluation
Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage	70	– Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical – Evaluation des compétences en stage	1. – Pertinence de l'identification de la situation relationnelle 2. – Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage 3. – Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage 4. – Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 5. – Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients 6. – Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 7. – Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises 8. – Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser 9. – Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 10. – Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation 11. – Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé
	2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70		
	3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35		
Bloc 2. – Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient	105	– Attestation de formation GSU niveau 2 – Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) – Evaluation des compétences en stage	1. – Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2. – Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres 3. – Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés 4. – Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre 5. – Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence 6. – Pertinence des actions mises en œuvre
	5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5. Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105		
Bloc 3. – Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7	– Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport	1. – Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 2. – Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre 3. – Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
	7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation	Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de	21		

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Durées des modules de formation en heures	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	Critères d'évaluation
	et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient			4. – Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière 5. – Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient
Bloc 4. – Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35	– Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée – Evaluation des compétences en stage	1. – Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation 2. – Pertinence de l'analyse de l'application des règles (de qualité, d'hygiène/ de sécurité / d'ergonomie / de traçabilité / liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets) 3. – Conformité du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations 4. – Pertinence du repérage et du traitement des anomalies 5. – Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés 6. – Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement
	9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité				
Bloc 5. – Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques	10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	Module 9. Traitement des informations	35	– Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée – Evaluation des compétences en stage	1. – Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations 2. – Fiabilité et pertinence des informations transmises 3. – Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis 4. – Pertinence des actions correctives mises en œuvre 5. – Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs 6. – Pertinence de l'organisation de sa propre activité 7. – Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective 8. – Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 9. – Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 10. – Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation
	11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70		
		Suivi pédagogique	3		

Total des heures de la formation : **556 heures** : 16 semaines.

5 - Les stages : (Art.18, Art.19 et annexe III du référentiel de formation)

La formation en milieu professionnel comprend trois types de stage à réaliser : dans le secteur sanitaire et social, en établissement de santé ou médicosocial et en entreprise de transport sanitaire.

Les stages ont une durée totale de 7 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans l'alternance et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

	Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant	Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)	Entreprise Transport sanitaire	Total
Répartition des stages	105			70	70	245

Les terrains de stage sont agréés par le directeur de l'institut (**annexe 1**). L'agrément précise l'engagement de la structure à mettre à disposition les ressources nécessaires à un apprentissage de qualité, en énonçant notamment :

- la présence de professionnels qualifiés,
- les activités proposées en lien avec les compétences à valider,
- le dispositif d'évaluation prévu
- le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage.

Au cours de sa formation en milieu professionnel, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend fixées par l'équipe pédagogique.

Recommandations :

- Le stage de trois semaines peut s'organiser en fonction de l'expérience professionnelle antérieure de l'élève auprès de patients adultes ou enfants souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques lorsque des lieux de stages sont disponibles, afin de compléter en situation réelle les apports théoriques sur ce sujet;
- Pendant le stage en entreprise de transport sanitaire, l'apprenant est toujours supervisé par un ambulancier diplômé d'Etat. Il ne peut pas être considéré comme second membre d'équipage dans les ambulances.

Le parcours de stage vise à explorer les quatre missions suivantes de l'ambulancier:

- Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions;
- Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence;

- Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention;
- Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité/gestion des risques.

Le stage de trois semaines peut s'organiser, en fonction de l'expérience professionnelle antérieure de l'élève et du projet pédagogique de l'institut:

- En structure de soins de courte durée pour enfant et/ou adulte;
- En structure de soins de longue durée, de suite et de réadaptation ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes;
- En psychiatrie et santé mentale pour enfant et/ou adulte.

L'IFA porte une attention particulière, en lien avec les recommandations du référentiel, sur le choix des terrains pour le stage de 105h. Ce temps de stage est réparti sur 3 terrains différents :

- 35h en MPR ou SSRG ou plateau technique de SSR
- 35h en centre psychiatrique adulte, enfant ou établissement médico-social : foyer d'accueil médicalisé ou maison d'accueil médicalisée
- 35h en service de soins hospitaliers : cardiologie, soins intensifs de neurovasculaire, pathologie respiratoire, médecine interne, endocrinologie ou polyclinique post urgences, HDJ pédiatrique, néphrologie...

Le stage de 70h en médecine d'urgence/SAMU/SMUR est organisé en 35h pour chacun des terrains. Au cours du stage de 35h en médecine d'urgence, 5h sont dédiées à la « salle de naissances » de l'HME du CHU de Limoges en complément de l'enseignement théorique et des mises en situations simulées haute fidélité.

Le stage de deux semaines en entreprise de transport sanitaire permet également d'explorer la mission de l'ambulancier relative au transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.

Ce stage s'effectue dans une seule entreprise en deux périodes de 35h en début et fin de formation pour permettre à l'élève de réaliser un travail individuel en lien avec le Bloc de compétence 5 (Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité et gestion des risques). Cet exercice participe à la démarche qualité.

L'articulation entre apprentissage en stage et apprentissage pratique apparaît dans le tableau suivant (Annexe VII de l'arrêté de formation). Elle permet de faciliter l'intégration théorique en proposant des représentations pratiques dans un processus régulier d'alternance théorie/stage.

Période de stage	Durée de la période	Blocs de compétences concernés
Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant : Service des urgences / SAMU – SMUR	2 semaines (70 heures)	Chacune des périodes de stage doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble de ces 2 périodes :
Entreprise de transport sanitaire	2 semaines (70 heures)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions ➔ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ➔ Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière ➔ Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention ➔ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques
Structures de soins de courte et longue durée, de soins de suite et réadaptation, EHPAD, psychiatrie et santé mentale Adulte et enfant ²	3 semaines (105 heures)	Cette période de stage doit porter sur tout ou partie des 3 blocs de compétences suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions ➔ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence ➔ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques

5-1 Les objectifs de stage :

Objectifs de l'IFA :

Les stages doivent permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des connaissances
- De questionner la pratique
- De développer ses habiletés gestuelles
- D'appliquer les règles d'hygiène, sécurité, les procédures enseignées
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités

Objectifs de l'élève :

En fonction des stages, des compétences qu'il doit valider, l'élève présentera à son arrivée en stage, le portfolio et ses objectifs personnels au cadre ou au responsable (maître de stage) et ou au tuteur qui l'accueillera.

L'élève est acteur et responsable de sa formation :

Il prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur.

Il prépare son arrivée en stage avec le formateur référent de l'IFA.

Il prend contact avec le maître de stage pour s'informer des spécificités du terrain de stage.

Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir les compétences à partir des ressources mises à sa disposition en interaction avec le Maître de stage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent de l'IFA.

Il construit progressivement ses compétences. Il s'entraîne à la réflexivité et à l'analyse de sa pratique

Il s'implique dans la résolution des situations rencontrées

Il participe à l'analyse de sa progression

Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage.

Il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie.

5-2 L'encadrement de l'élève ambulancier en stage :

Une charte d'encadrement jointe au document d'évaluation en stage contractualise l'encadrement de l'élève (**annexe 1**).

Le maître de stage :

Il est obligatoirement un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement, choisi par le responsable de la structure d'accueil.

Il est responsable de l'organisation du stage (accueil, présentisme...) et est garant de la qualité de l'encadrement

Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève de l'Institut de Formation.

Il favorise l'intégration de l'élève ou de l'étudiant au sein de la structure d'accueil

Il met à sa disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et à la réalisation des travaux de stage.

Il participe à l'évaluation de l'élève en stage.

Les professionnels de proximité :

Autres professionnels du terrain de stage.

Ils aident l'élève dans l'acquisition de compétences.

Ils accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels, suscitent la réflexion et encouragent l'élève ou l'étudiant dans ses recherches.

Ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur ou référent par rapport à la progression de l'élève.

Le tuteur ou référent :

Professionnel expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages...

Il accompagne l'élève et évalue sa progression à partir de rencontres avec les professionnels de proximité, le bilan d'activités et les autoévaluations de l'élève (Cf. Portfolio, chapitre 5-3).

Il fixe des entretiens de suivi.

Il facilite l'accès aux différents moyens de formation proposés, techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources.

Il prévoit des temps d'échange autour de problématiques rencontrées durant le stage : partage d'expériences à partir de situations ou de questionnements professionnels.

Il assure des relations spécifiques avec le formateur de l'institut.

Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

L'équipe pédagogique s'engage à maintenir des relations régulières avec le terrain de stage d'accueil : vecteur d'information et de communication.

Elle est le premier interlocuteur en cas de problèmes pédagogiques ou de conflits.

Elle partage avec le maître de stage, les spécificités du service, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire.

Elle est l'interlocuteur privilégié du service d'accueil.

5-3 Le portfolio : (Annexe 7 de l'arrêté de formation)

Ce document règlementaire appartient à l'élève, il est destiné au suivi de celui-ci en stage et à l'évaluation de l'acquisition progressive de ses compétences. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage désigne un tuteur de stage.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser l'**analyse de sa pratique** qui conduit à la **professionnalisation**.
- De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain**.
- De **suivre sa progression** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- D'effectuer un **bilan de chaque stage / période en milieu professionnel** pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une **auto-évaluation des compétences acquises** permettant un échange avec le tuteur.

En cas de difficulté, le formateur référent de l'IFA est contacté par le maître de stage et le tuteur.

En amont des stages, l'élève complète le portfolio par sa présentation, sa situation avant son entrée en formation, son expérience professionnelle suivi du récapitulatif des périodes de stage planifiées par le référent des stages de l'IFA. Il est accompagné par un formateur lors de ce travail de rédaction.

Avant le stage :

- il ajuste en fonction du contexte les objectifs généraux en lien avec le type de stage,
- il formule un à deux objectifs spécifiques en fonction de ses besoins et de son expérience antérieure.

Une régulation est faite par le formateur référent de l'IFA.

Au cours du stage en entreprise de transport sanitaire 2X35h dans la même entreprise :

L'objectif général : « Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences » est un objectif obligatoire en lien avec la validation théorique du bloc de compétence 5.

A la fin de la première semaine, l'élève commence la description des activités effectuées et réalise une autoévaluation de son stage ce qui correspond à la mi- période du stage. Le tuteur donne son avis sur cette autoévaluation et le bilan des activités.

A la fin de la deuxième semaine, l'élève :

- s'auto évalue,
- décrit une situation à laquelle il a participé
- décrit les activités réalisées, ses points forts, ses axes d'amélioration et ses questions ou étonnement.

Le tuteur s'appuie sur le bilan et l'autoévaluation de fin de période de l'élève pour compléter la feuille d'évaluation en stage.

Au cours du stage Urgence/ SAMU 2X35h :

A la fin de la première semaine, l'élève effectue une autoévaluation ce qui correspond à la mi-période Urgence/SAMU et un bilan des activités réalisées. Le tuteur donne son avis sur l'autoévaluation et le bilan des activités pour compléter la feuille d'évaluation en stage.

A la fin de la deuxième semaine, l'élève :

- s'auto évalue,
- décrit une situation à laquelle il a participé
- décrit les activités réalisées, ses points forts, ses axes d'amélioration et ses questions ou étonnement.

Le tuteur s'appuie sur le bilan et l'autoévaluation de fin de période de l'élève pour compléter la feuille de stage.

Au cours du stage de 105h réparti sur 3 structures de soins différentes d'une semaine chacune

A la fin de la semaine effectuée dans la première structure de soins, l'élève réalise une autoévaluation et un bilan des activités accomplies. Le tuteur donne son avis sur l'autoévaluation et le bilan des activités pour compléter la feuille d'évaluation en stage.

A la fin de la semaine effectuée dans la deuxième structure de soins, l'élève réalise un bilan des activités accomplies. Le tuteur donne son avis sur la progression de l'élève en regard du stage précédent et du bilan des activités pour compléter la feuille d'évaluation en stage.

A la fin de la semaine effectuée dans la troisième structure de soins, l'élève :

- s'auto évalue,
- décrit une situation à laquelle il a participé
- décrit les activités réalisées, ses points forts, ses axes d'amélioration et ses questions ou étonnement.

Le tuteur s'appuie sur le bilan et l'autoévaluation de fin de période de l'élève pour compléter la feuille de stage.

5-4 Les horaires de stage : (annexe 2)

Le responsable de stage, cadre de santé ou chef d'entreprise atteste de la présence en stage de l'élève et valide la fiche des horaires effectués complétée par l'élève.

5-5 L'enquête de satisfaction de l'élève en stage : (annexe 3)

A l'issue du stage, l'élève a la possibilité d'évaluer la qualité de ce dernier en matière d'encadrement et d'apprentissage.

5-6 Les enquêtes de satisfaction des chefs d'entreprises et cadres de service (annexe 4)

Dans le cadre de l'évaluation de la qualité avec nos partenaires sur les différents terrains de stage, nous leur proposons de compléter un questionnaire de satisfaction.

6 - Le dispositif d'évaluation

L'évaluation théorique

(Cf. Modalités du contrôle des connaissances)

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences (Art. 22). En fonction des blocs de compétence concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées.

L'évaluation en stage

L'évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Le document d'évaluation en stage est remis au cours d'un entretien avec le formateur référent dans les jours qui suivent la fin du stage. Les échanges sont centrés sur l'analyse des activités réalisées par l'élève, l'atteinte des objectifs, l'encadrement dont il a bénéficié et son vécu. Ce document est obligatoirement signé par l'étudiant attestant ainsi qu'il en a pris connaissance.

Les feuilles d'évaluation de stage sont conservées dans le dossier de l'élève et lui sont redonnées en fin de formation avec son dossier scolaire.

La fin de chaque stage fait également l'objet d'un retour et d'une analyse collective. Le retour sur les situations rencontrées donne souvent l'occasion d'éclairer les notions théoriques. Au contraire parfois c'est la théorie qui permet de comprendre ce qui a été rencontré en stage et dans tous les cas génère des interactions liées aux vécus en situation de chaque élève.

Au terme des 7 semaines de stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu pour chaque compétence.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant à partir des résultats obtenus lors des périodes réalisées en milieu professionnel et aux évaluations théoriques de chaque bloc de compétences.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre blocs de compétences en cas de non validation d'un bloc de compétences (Art. 25)

à l'issue d'une session initiale d'évaluation, théorique ou en milieu professionnel, l'élève peut se présenter à une session de rattrapage. Cette session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités que la session initiale avant le jury de certification.

En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de 35 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique.

7 - Le diplôme d'Etat

Les dossiers des élèves ayant réalisé la totalité de la formation et n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation, sont présentés au jury de certification. Le diplôme d'Etat d'ambulancier s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel... (Art. 24)

Lorsque l'élève n'a pas validé un ou plusieurs blocs de compétences à l'issue de la session de rattrapage, il est autorisé à se réinscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des blocs de compétences non validés et, dans le cas de compétences non validées en stage, pour réaliser un stage de 70 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique...

Le directeur de l'institut peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription, dans les mêmes conditions, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Dans ce cadre, il bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage... (Art.25)

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année (Art. 26)

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier les élèves, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification... (Art.27)

Le diplôme d'ambulancier est délivré par la DREETS aux candidats déclarés admis par le jury.

⇒ **Dispositif qualitatif : QUALIOPi**

- Taux de satisfaction (enquête de satisfaction en fin de formation).
- Taux de réussite.
- Taux de rupture de parcours de formation (procédure d'accompagnement).

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Charte d'encadrement de l'élève ambulancier en stage

ANNEXE 2 : Feuille des horaires de stage

ANNEXE 3 : Enquête de satisfaction de l'élève en stage

ANNEXE 4 : Enquête de satisfaction des encadrants en stage

ANNEXE 1

CHARTRE D'ENCADREMENT DE L'ELEVE AMBULANCIER EN STAGE

Ce document est établi entre le référent de l'encadrement de l'élève en stage, l'élève ambulancier et le formateur référent du suivi pédagogique de l'élève à l'IFA. Cette Charte formalise l'engagement des 3 parties prenantes et contractualise le rôle de chacun afin de répondre aux critères de qualité d'encadrement attendu. Elle constitue une des exigences d'un stage qualifiant.



LE MAITRE DE STAGE

- Il est obligatoirement un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement, choisi par le responsable de la structure d'accueil.
- Il est responsable de l'organisation du stage (accueil, présentisme...) et est garant de la qualité de l'encadrement
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève de l'Institut de Formation.
- Il favorise l'intégration de l'élève ou de l'étudiant au sein de la structure d'accueil
- Il met à sa disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et à la réalisation des travaux de stage.
- Il participe à l'évaluation de l'élève en stage.

LES PROFESSIONNELS DE PROXIMITE

- Autres professionnels du terrain de stage.
- Ils aident l'élève dans l'acquisition de compétences.
- Ils accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels, suscitent la réflexion et encouragent l'élève ou l'étudiant dans ses recherches.
- Ils entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur ou référent par rapport à la progression de l'élève.

L'ELEVE

- Il est acteur et responsable de sa formation.
- Il prend contact avec le maître de stage pour s'informer des spécificités du terrain de stage.
- Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage.
- Il formule ses objectifs en cohérence avec la fiche descriptive de terrain de stage et avec son niveau d'acquisition figurant sur sa feuille d'évaluation des compétences (qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur).
- Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir les compétences à partir des ressources mises à sa disposition.
- Il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens, respectueux de la réglementation en vigueur et du code de déontologie. Il évalue le lieu de stage.

LE TUTEUR OU REFERENT

- Professionnel expérimenté, il représente la fonction pédagogique du stage : supervision des objectifs, mise à disposition de moyens pour favoriser les apprentissages...
- Il accompagne l'élève et évalue sa progression à partir de rencontres avec les professionnels de proximité
- Il fixe des entretiens de suivi.
- Il facilite l'accès aux différents moyens de formation proposés, techniques et humains : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources.
- Il prévoit des temps d'échange autour de problématiques rencontrées durant le stage : partage d'expériences à partir de situations ou de questionnements professionnels.
- Il assure des relations spécifiques avec le formateur de l'institut.
- Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Elle s'engage à maintenir des relations régulières avec le terrain de stage d'accueil : vecteur d'information et de communication.
- Elle est le premier interlocuteur en cas de problèmes pédagogiques ou de conflits.
- Elle partage avec le maître de stage, les spécificités du service, et les éléments théoriques et pratiques que peut y acquérir le stagiaire.
- Elle est l'interlocuteur privilégié du service d'accueil.

Lieu :

Signatures : Référent du stage

Date : // // // // // // // //

Stagiaire

Référent de suivi IFA

ANNEXE 2



DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER FICHE HORAIRE DE STAGE

Lieu de stage :
Service :
Stage : du au

Institut de Formation des Ambulanciers
Campus Limoges – Vanteaux
39 F rue Camille Guérin 87000 LIMOGES
Mail : ifa@chu-limoges.fr

Nom de l'étudiant :
Prénom :

Adresse postale :
2 avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES CEDEX
Secrétariat : 05.55.05.62.80

Semaine du __/__/__ au __/__/__	
Jours	Horaires pause repas comprise
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Signature du maître de stage :

Cachet du lieu de stage :

Le cadre de santé ou Chef d'entreprise

ANNEXE 3



ENQUETE DE SATISFACTION de l'élève en stage

1 – ACCUEIL

- A votre arrivée en stage, étiez-vous attendu ? Oui Non
- Qui vous a accueilli ?
Chef d'entreprise Ambulancier Cadre de santé
Aide-soignant Infirmier Autre
- Vous-a-t-on présenté la structure et l'organisation ? Oui Non

2 – VIE DE L'ETUDIANT EN STAGE ET SECURITE

- Avez-vous pu disposer d'un casier ou d'un vestiaire ? Oui Non
- Avez-vous eu un temps de restauration ? Oui Non
- Vous êtes vous senti en sécurité lors des prises en charge ? Oui Non

3 – INTEGRATION EN STAGE

- Avez-vous reçu un document relatif à l'encadrement en stage ? Oui Non
- Avez-vous présenté l'avancée de votre formation ? Oui Non
- Avez-vous présenté vos objectifs de stage ? Oui Non
- Avez-vous pu les négocier ? Oui Non
En début de stage au bilan mi-stage
- Quelles sont les personnes qui vous ont encadré ?
1 référent IFA 1 tuteur le maître de stage

4 – DEROULEMENT DU STAGE

Est-ce que tout a été mis en œuvre pour :

- Atteindre vos objectifs Oui Non
- Atteindre les compétences attendues Oui Non
- Vos objectifs ont-ils été atteints ? Oui Non

Si non, précisez :

- Avez-vous participé à l'élaboration de votre feuille de stage ? Oui Non

APPRECIATION GLOBALE DU STAGE

	Excellent		satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant	Remarque
Appréciation globale du stage						

ANNEXE 4



ENQUETE DE SATISFACTION Encadrants des stages

Date :

Dans le cadre de la démarche qualité des écoles et instituts du CHU de Limoges, nous avons besoin de votre retour. Nous vous remercions de votre participation en répondant à l'enquête ci-dessous.

1 – Quelles appréciations portez-vous sur la relation avec l'équipe pédagogique et administrative de l'institut ?

	Excellent	satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant	Pas de sujet
Facilité à joindre les interlocuteurs					
Disponibilité et réactivité					
Délai de réponse – respect des engagements					

2 – Quelles appréciations portez-vous sur les documents transmis ?

	Excellent	satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant	Pas de sujet
Les objectifs de stage					
La feuille d'évaluation					
La Charte d'encadrement des élèves en stage					

3 – Avez-vous été informés concernant les stages de l'élève :

- Connaissez-vous le projet pédagogique de l'IFA et le référentiel de formation visibles sur le site internet du CHU via l'adresse : [www.chu-limoges/étudiants/étudiants en soins/IFA](http://www.chu-limoges/étudiants/étudiants_en_soins/IFA) Oui Non
- Sont-ils accessibles facilement ? Oui Non

4 – Quelle appréciation globale portez-vous sur l'institut ?

	Excellent	satisfaisant	Peu satisfaisant	insatisfaisant	Pas de sujet
Appréciation globale					

Commentaire :

.....
.....

Merci de compléter l'enquête directement sur le document Word de nous retourner par mail.